

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42156

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 2548 de M. Saulignac

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au regard de »,

les mots :

« en considérant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.